

la Province de Québec,—en autant que nos opérations dans cette province sont concernées,—mais voyant qu'on manifestait l'intention de recommencer sur ce point la lutte que nous avons soutenue devant le comité depuis trois semaines, nous avons pensé qu'il valait mieux retirer le bill pour cette année. Nous avons toujours, malgré cela, confiance dans la bonté de la cause que nous soutenons et nous attendrons patiemment que la vérité triomphe dans l'esprit de nos législateurs.

D'où vient qu'une question si simple ait été méconnue? C'est là ce qui est assurément digne d'attention et ce que nous voudrions établir en quelques mots, tout en restant fort respectueux de l'autorité législative.

L'opposition que nous avons rencontrée vient du fait des compagnies d'assurances. Elles ont senti la force de nos arguments et ont surtout bien saisi quelle autorité nous allions obtenir par cette charte. Aussi ont-elles éprouvé une sérieuse inquiétude pour leur avenir. Elles se sont dites avec raison que des sociétés de bienfaisance, comme l'Alliance Nationale, répondaient bien mieux qu'elles-mêmes, simples compagnies d'assurance, au besoins moraux de l'homme, satisfaisaient plus complètement ses aspirations légitimes. De plus elles ont été effrayées des résultats obtenus en aussi peu de temps. Elles ont constaté que la comparaison devait être tout à notre avantage et que le succès ne pouvait nous faire défaut. Aussi se sont-elles efforcées d'enrayer le bill que nous avions présenté. Tour à tour leurs délégués, M. J. R. Macdonald, directeur général de la "Confederation Life," Wm. McCabe, directeur gérant de la "North American Life", etc., se sont évertués en attaques d'un caractère général contre les Sociétés de secours mutuels. Ils se sont bien gardé d'attaquer l'Alliance Nationale en particulier, mais ils se sont servis contre nous du fait que certaines sociétés dites de secours mutuels ont été établies sur de mauvaises bases. Qu'il importe que d'autres sociétés aient pu faire défaut, ce n'était pas là la question que le comité devait décider.—N'y a-t-il pas des compagnies d'assurances qui ont fait banqueroute, non pas parce que les taux de leurs primes n'étaient pas assez élevés!—les assurances ne pêchent pas de ce côté là!—mais à cause de leur dépenses extravagantes, et de leur administration scandaleuse.—Il s'agissait de savoir si l'Alliance Nationale offrait des garanties efficaces. A-t-elle refusé

d'en donner, et de toutes sortes? Non-seulement elle n'a pas refusé d'en donner, mais elle en a offert, sans même qu'on lui en ait demandé. Elle n'a pas hésité à offrir de se soumettre à toute législation que le Parlement pourrait adopter dans l'avenir pour la bonne régie des sociétés de secours mutuels qui seront incorporées ultérieurement, lors même que cette nouvelle législation porterait atteinte aux privilèges dont elle jouit maintenant. Si les garanties offertes n'étaient pas suffisantes, comment se fait-il que les représentants des assurances,—ces protecteurs nés des classes laborieuses!—n'en ait pas demandé de meilleures? Ils avaient évidemment mission de protéger d'autres intérêts que ceux du public. N'insistons pas davantage sur ce point.

Dans la reproduction d'un article de *La Presse*, publié le 6 juillet courant, et qu'on trouvera plus loin, les faits auxquels nous faisons allusion et les divers incidents que notre projet a suscités sont très bien rapportés. Nous recommandons à nos membres la lecture de ces considérations écrites au lendemain du retrait du bill.

Quand à l'accueil fait à notre bill par le comité, nous estimons que nos législateurs ont trop cédé à la mauvaise impression résultant pour eux des agissements des nombreuses sociétés de bienfaisance établies sans précautions et dans un but de lucre, par nos voisins des Etats-Unis. Ils ont conclu de suite à la proscription de cette forme de société et n'ont pas distingué suffisamment l'ivraie du bon grain. Ils ont tout condamné, sans s'apercevoir qu'ils dépassaient la mesure et qu'ils compromettaient ainsi les intérêts sacrés de la bienfaisance.

Nul doute qu'ils ne reviennent plus tard sur cette fâcheuse impression, quand ils auront une meilleure connaissance du sujet.

D'ailleurs, nous avons eu la satisfaction de voir tous les députés canadiens-français l'accueillir sans difficulté. A ce sujet nous croyons devoir relater ici leurs noms et leur adresser nos remerciements pour le vote devant le comité, vote qui prouve comment ils appréciaient les raisons données par notre avisier. Voici leurs noms: Amyot, Bechard, Curran, Dugas, Fréchette, Guay, Lachapelle, Pelletier et Turcotte. Au docteur Lachapelle, M. P., qui s'était chargé de présenter le bill, nous devons une mention spéciale de notre sincère gratitude.

Si nous ajoutons qu'un certain nombre de nos amis qui ont chaleureusement soutenu notre bill de leur parole et de leur influence aux